



ASSURANCE-VIE À PRIME UNIQUE

UN PLACEMENT DE CAPITAL ATTRAYANT ET LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR VOS PROCHES

Que souhaitez-vous pour votre retraite ? L'assurance-vie à prime unique vous garantit un capital de prévoyance avantageux sur le plan fiscal, pour profiter de votre retraite. Vos proches sont également à l'abri financièrement grâce à un capital garanti en cas de décès.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE ?



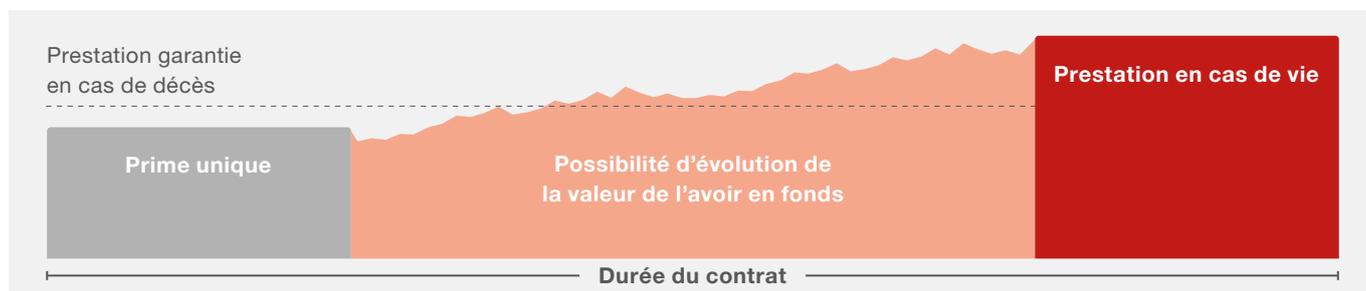
VOTRE CAPITAL D'ÉPARGNE

Vous procédez à un investissement unique d'au moins CHF 30 000. Nos spécialistes de la finance placent cet argent dans des fonds de premier ordre. Ainsi, vous bénéficiez de perspectives de rendement attractives. Vous recevez le capital atteint à l'échéance du contrat et profitez d'avantages fiscaux. Vous pouvez consulter vos opportunités de placement au verso.



VOTRE CAPITAL-DÉCÈS

Avec cette assurance-vie, vous ne vous protégez pas que vous-même, vous protégez également vos proches. En cas de décès, grâce au capital garanti, vous avez une couverture financière dès le premier jour d'assurance. Dans ce cadre, vous bénéficiez d'un privilège successoral et d'un privilège en cas de faillite. En effet, le montant du capital-décès ne rentre pas dans la succession : il est directement versé aux bénéficiaires. Cela s'applique même si les bénéficiaires répudient la succession. Si vous avez désigné votre conjoint e ou conjoint, votre partenaire enregistré ou vos enfants comme bénéficiaires, le droit à l'assurance ne peut ni être saisi, ni tomber dans la masse en faillite.



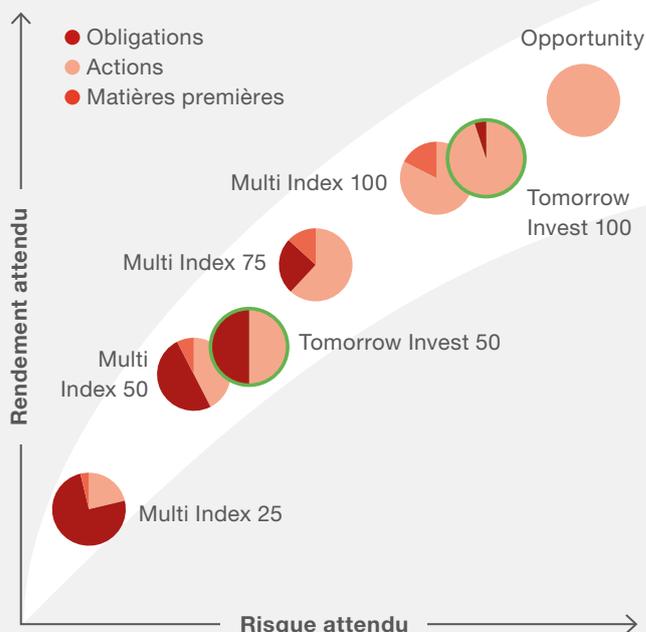
VOS AVANTAGES

- ✓ Combinaison attractive d'un placement de capital et d'une couverture d'assurance
- ✓ Prestation garantie en cas de décès dès le premier jour
- ✓ Avantages successoraux, fiscaux et en cas de faillite
- ✓ Possibilité de transfert de fonds depuis d'autres comptes 3a

VOS OPPORTUNITÉS DE PLACEMENT

Notre offre de fonds a été spécialement conçue pour répondre à vos besoins

- Nos plans de placement durables « Tomorrow Invest », qui investissent majoritairement dans des entreprises suisses qui s'engagent manifestement en faveur d'un monde meilleur
- Nos fonds stratégiques « Multi Index », qui se distinguent par une large diversification géographique avec des ETF peu onéreux.
- Vous pouvez modifier votre plan de placement à tout moment



NOS OPPORTUNITÉS DE PLACEMENT DURABLES VOUS INTÉRESSENT ?

Dans le profil d'épargne PROFIT, vous pouvez opter pour notre plan de placement durable « Tomorrow Invest ». Vous investissez ainsi dans des entreprises qui s'engagent de façon avérée pour un monde meilleur.

DATES, FAITS ET CHIFFRES

Financement	Prime unique d'au moins CHF 30 000
Durée du contrat	10 à 45 ans
Âge d'entrée	À partir de 30 ans
Âge terme	Pilier 3a: 64/65 ans (ou 70 ans si la personne assurée continue d'exercer une activité lucrative) Pilier 3b: 75 ans
Clauses bénéficiaires	Pilier 3a: clause bénéficiaire légale Pilier 3b: libre choix des bénéficiaires
Rachat/rachat partiel	Possible en tout temps. Pilier 3a: en respectant les conditions légales
Prêt	Possible en tout temps, mais uniquement dans le pilier 3b
Avantages fiscaux	Pilier 3a: La prime unique est déductible du revenu imposable jusqu'à concurrence du montant maximal légal. En outre, le capital versé est imposé à un taux réduit. Pendant toute la durée du contrat, il n'y a pas d'imposition. Pilier 3b: Le capital versé à l'échéance du contrat et les produits de placements obtenus pendant la période du contrat sont exonérés d'impôt. Ceci à condition que le versement du capital à l'échéance du contrat serve à des fins personnelles de prévoyance.

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez une offre sans engagement ? N'hésitez pas à contacter votre conseillère ou conseiller personnel ou notre service clientèle au 0800 881 882. Nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site Internet : [generali.ch/primeunique](https://www.generali.ch/primeunique)